



AFFAC 2013-2014

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT 02.12.2013

Départs en retraite

- P. Chastonay (DC, IMC, PSS)
- O. Huber (CC Dig)

Stage MPR de sixième

- Pourquoi : étudiants optent pour ce qu'ils ont expérimenté, permet de pallier le manque de médecins (ça marche à Lausanne).
- Tests : 6 étudiants en 2013, 75 en 2014, tout le monde ensuite.
- Objectifs : découvrir tous les aspects de la pratique en cabinet. Au-delà des objectifs WONCA définissant la MPR, s'initier au diagnostic et à la prise en charge des affections médicales courantes, mais aussi à la gestion d'un cabinet (finances, ressources humaines, etc.).
- Déroulement: 1 mois, pendant lequel l'étudiant accompagne le praticien partout (consultations au cabinet, à l'EMS, à domicile, mais aussi aux formations continues).

Plusieurs phases ont été proposées par les organisateurs :

1. Observer (1 jour)
 2. Prise d'anamnèse/status (1 jour)
 3. Consultations seul et contrôle par le médecin à la fin (1 semaine)
 4. Consultations en entier avec propositions de prise en charge (de la moitié du stage jusqu'à la fin)
- Evaluation de l'étudiant (NB : présente pour chaque stage) et un travail écrit et oral.
 - Choix de son tuteur parmi une liste.
 - Indemnité : 1000CHF par mois (idem stages 6^e HUG).

AEMG – conflits d'intérêts dans les études médicales

- Quoi : l'AEMG a voté lors de l'avant-dernière assemblée générale une initiative pour que les professeurs déclarent leurs conflits d'intérêts au début de chaque cours (en gros, de qui ils reçoivent de l'argent pour faire de la recherche/autre). Expérience déjà menée aux Etats-Unis, permet de préserver les étudiants pré-gradués de l'influence des firmes pharmaceutiques et de développer leur esprit critique.

- Réaction de la commission : plus ou moins bonnes, ce qui ressort est que simplement déclarer ses « sponsors » ne servirait pas à grand chose dans l'état actuel des choses (pourrait être repris à mauvais escient par les médias, trop simpliste, mérite explication) mais témoigne d'un problème qui se profile et auquel il faut faire face.
- Conclusion : déclarer ses conflits d'intérêts est trop réducteur, plutôt l'inscrire dans une présentation générale du prof (qu'est-ce qu'il fait, son domaine de recherche, son parcours). De plus, la refonte du programme Dimension communautaire permettrait d'envisager la création d'un module « Médecine et industrie ». Une demande sera faite en ce sens à la Dre Samia Hurst qui s'occupe de l'éthique dans le programme des DC.